

M. LOGGIE: Je vais le dire à l'honorable député. Je ne demande pas mieux que de régler la question avec lui. Qu'il me permette de lui dire, ce que probablement il ignore, que de 1879 à 1896, la politique du parti conservateur était une politique d'attente. Chaque fois qu'ils se présentèrent à l'élection, ils préconisèrent un programme de protection en même temps que la réciprocité en ce qui regarde les produits naturels des Etats-Unis. Puis ils attendirent, attendirent et attendirent encore.

M. EDWARDS: Et vous, qu'avez-vous fait en 1896?

M. LOGGIE: En 1896, le parti libéral revisa le tarif, réduisait les droits dans une certaine mesure, et ensuite adopta la même politique d'attente, pour s'assurer si les Etats-Unis permettraient l'importation en franchise de nos produits naturels contre une concession semblable de notre part.

Un programme de libre-échange réciproque des produits naturels a été préconisé par l'un et l'autre parti jusqu'en 1911. Nos adversaires savent parfaitement pourquoi le régime n'a pas été mis en vigueur plus promptement: c'est simplement parce que les Etats-Unis n'étaient pas prêts. Ils savent également pourquoi on s'est intéressé à faire déclarer admissibles en franchise les produits naturels de part et d'autre: c'est que les Etats-Unis avaient inséré dans leur tarif une surtaxe sur les denrées importées chez eux d'un pays n'admettant pas le produit correspondant des Etats-Unis à un taux aussi favorable que le leur. Les relations devinrent dès lors plus amicales. Le peuple canadien a commis une grave erreur en 1911; mais prenons maintenant les conditions telles qu'elles existent. Nous avons aujourd'hui aux Etats-Unis le tarif même que le parti conservateur a attendu dix-huit ans; le tarif même que le parti libéral a attendu quinze ans. On nous en fait l'offre aujourd'hui; allons-nous prendre une attitude amicale ou hostile. Je soutiens que le tarif actuel des Etats-Unis est des plus favorables au Canada. L'honorable ministre du Commerce adressant la parole à New-York il y a deux ans, je pense, tendit la branche d'olivier, et déclara que, lorsque les Etats-Unis réduiraient leur tarif, le Canada probablement réduirait le sien, ou accorderait quelque avantage aux marchandises américaines importées sur les marchés canadiens. Actuellement, le tarif des Etats-Unis nous est des plus favorables. Je regrette vivement que le

[M. Loggie.]

ministre, au cours de son exposé budgétaire, ait fait une déclaration qui, lue entre les lignes, peut être interprétée comme hostile aux Etats-Unis. Jamais depuis quarante ans dans l'histoire du Canada, un ministre des Finances a-t-il fait pareille déclaration; c'est même l'attitude toute contraire qui a prévalu depuis le jour de la Confédération jusqu'à aujourd'hui. Voici comment s'est exprimé l'honorable ministre:

D'une manière générale, il n'est pas à propos d'agencer le tarif d'un pays en vue de l'adopter aux dispositions particulières de celui de quelque autre nation.

Pourquoi le ministre a-t-il parlé ainsi, étant donné le caractère bienveillant des dispositions du tarif douanier qui vient d'être promulgué par les Etats-Unis? Depuis quarante ans, leur tarif ne nous était pas favorable; nous nous sommes efforcés de gagner leur amitié et de leur faire modifier leur tarif en conséquence; nous aurions voulu que nos produits naturels fussent déclarés admissibles en franchise. C'est la mesure qu'ils ont décrétée à l'égard d'un grand nombre de nos produits naturels. Mais le ministre va presque jusqu'à dire: Nous n'avons pas pour vous les bons sentiments que vous avez pour nous; ce que vous avez fait en déclarant admissibles en franchise nos produits naturels, nous laisse indifférents. Je déplore vivement cette attitude, car, à mon avis, c'est une époque dans l'histoire du Canada que celle où les Etats-Unis ouvrent librement à nos produits naturels ses marchés, qui sont d'une immense valeur pour les producteurs canadiens. Nos adversaires, si je ne me trompe, ne se rendent pas pleinement compte des perspectives de développement de la culture de la pomme de terre au Canada, surtout avec ce marché de cent millions d'habitants que nous avons au sud de nous. Il ne faudrait pas perdre de vue que la population canadienne comprend deux campagnards contre un citadin, tandis que celle des Etats-Unis comprend deux citadins contre un campagnard.

Quelques DEPUTES: Non.

M. LOGGIE: Ce sont les chiffres que M. Sifton a lui-même fournis, en Chambre, lorsqu'il discuta ce sujet, un jour.

M. BURRELL: Notre population est dans la proportion de 45 citadins à 55 habitants de la campagne.

M. LOGGIE: En tout cas, voilà ce que je désire faire comprendre au ministre: C'est que la politique fiscale des Etats-Unis, à l'heure actuelle, nous est favorable, de sorte que le Canada devrait se placer à un